



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**Contrat
d'Engagement
Jeune**

Découvrez le Contrat d'Engagement Jeune

Un nouveau parcours pour favoriser
l'accès à l'emploi des jeunes



Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois* pour les jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie de :

- 1 Un accompagnement par un conseiller dédié** qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable
- 2 Un programme intensif** de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- 3 Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois** en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements

*La durée de l'accompagnement pourra exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois

À qui s'adresse le Contrat d'Engagement Jeune ?

À des jeunes qui :

- **Ont entre 16 et 25 ans** (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- **Sont sans emploi, ni formation**
- **N'ont pas de projet professionnel défini** et ont souvent perdu confiance en eux
- **Peuvent faire face à des difficultés matérielles et financières**
- **Sont prêts à s'engager** à suivre le programme



Concrètement, qu'est-ce qu'on fait en Contrat d'Engagement Jeune ?

Accueillis au sein de Pôle emploi ou de leur Mission Locale, et en fonction de leur profil, de leurs compétences et de leurs envies, les jeunes pourront avoir accès à :

- **Des points réguliers en tête-à-tête avec leur conseiller**
- **Des ateliers collectifs** avec d'autres jeunes pour partager leurs expériences
- **Des stages et immersions en entreprise** pour découvrir différents métiers
- **Toutes les solutions du plan « 1 jeune, 1 solution » :** formations qualifiantes, service civique, prépa apprentissage, école de la 2ème chance (E2C), Epide, etc.
- **Une appli pour suivre l'évolution de leur parcours** et tenir leurs engagements

Mais en vrai, qu'est-ce qu'un jeune y gagne à long terme ?

Quand un jeune s'engage, il prépare son avenir et met toutes les chances de son côté pour :

- 1** Définir et bâtir un **projet professionnel durable**
- 2** Mettre en valeur **ses talents et ses compétences**
- 3** **Découvrir le monde professionnel** et comprendre son fonctionnement et ses codes
- 4** **Construire un réseau** pour trouver plus facilement et plus rapidement un emploi

Qui peut bénéficier de l'allocation ?

L'allocation pourra aller jusqu'à 500 euros par mois, en fonction de :

- l'âge du jeune
- ses ressources
- son statut (détaché fiscalement ou rattaché à un foyer aux revenus modestes)
- du respect de ses **engagements**



Kévin, 18 ans

Sans diplôme et sans aucune ressource financière, il pourra bénéficier du Contrat d'Engagement Jeune.

Son programme : 3 mois dans sa Mission Locale avec son conseiller qui lui proposera des ateliers collectifs pour travailler sur son projet professionnel et effectuer des stages en entreprise en bénéficiant d'une allocation de 500 euros par mois.

Intéressé par le sport, il pourra ensuite faire un service civique de 8 mois dans une association qui propose des activités sportives à des jeunes en difficulté.

Pour finir, avant de se lancer sur le marché du travail, il retournera dans sa Mission Locale pendant 1 mois pour préparer avec son conseiller des entretiens d'embauche et démarcher des entreprises.

Objectif: qu'à la fin de son programme, Kévin ait trouvé un emploi dans un domaine dans lequel il s'épanouit.



Latifa, 22 ans

Diplômée d'un CAP gestion, sans emploi et sans aucune ressource financière, elle pourra bénéficier du Contrat d'Engagement Jeune.

Son programme : un parcours de 9 mois construit avec son conseiller Pôle emploi, dont 6 mois d'accompagnement intensif avec des séances individuelles, des ateliers collectifs et des immersions en entreprise pour découvrir des métiers.

Elle bénéficiera d'une allocation de 500 euros par mois, car elle n'a pas de ressources financières.

Après cette période et la découverte d'un métier qui l'intéresse, elle pourra se former encore pendant 3 mois en prépa apprentissage.

Objectif: qu'elle puisse candidater à un contrat en apprentissage dans une entreprise.

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre d'eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

Le Contrat d'Engagement Jeune, ça se passe sur :

1jeune1solution.gouv.fr

